

**Veillez nous renvoyer ce document dans les 15 jours suivant sa réception.
Indiquez le numéro ainsi que le nom de votre dossier.**

Numéro de dossier :

Nom de dossier :

- Aucun enregistrement ne doit plus être effectué pour le(s) dirigeant(s) d'entreprise(s). Le Secrétariat Social peut radier notre affiliation.
- Aucun enregistrement ne doit être effectué mais nous souhaitons maintenir notre affiliation auprès du Secrétariat Social. Dans ce cas, un montant de 42.09 € de frais administratifs nous sera facturé.
- Une rémunération doit être calculée sur l'année 2019. En voici le détail :
 - Montant : _____ €
 - Nature : Rémunération périodique - Rémunération non-périodique – Emoluments –Tantièmes -Jetons de Présence- ATN (à préciser)_____ - Autre ? _____
 - Fréquence : Mensuelle-Trimestrielle-Annuelle (1)
- Une rémunération périodique doit être calculée sur l'année 2020. Montant : _____ €
- Nous souhaitons que Partena Professional calcule de manière permanente des rémunérations périodiques pour le/les dirigeants(s) de notre entreprise.

Instructions permanentes relatives au traitement des rémunérations périodiques des dirigeants d'entreprise non assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés.
--

Nom du/des dirigeant(s) :

Veillez établir à partir du _____, le calcul de la rémunération du/des dirigeant(s) précité(s) suivant les instructions reprises dans ce tableau.

Ces instructions vous seront communiquées dans le respect des dispositions légales en matière de déclaration des rémunérations pour les dirigeants non assujettis à l'ONSS.

Fréquence d'attribution de la rémunération (1)	Rémunération Brute/nette (1)	Avantages Divers (2)		Précompte Professionnel (3)	Date souhaitée de traitement de la paie (4)	Remarques
		Types	Montant			
Mensuelle						
Trimestrielle						
Autres (à préciser)						

NOM et SIGNATURE de l'employeur ou de son délégué

DATE . . / . . /

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) Par exemple : octroi d'une voiture de société, d'un logement, ...
- (3) En tout état de cause, la retenue légale sera (au minimum calculée)
- (4) Par exemple : le 20 de chaque mois